



PREMIER MINISTRE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Décision du 15 juin 2018

portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme budgétaire 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale »

Le secrétaire général du Gouvernement,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 70 ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2018 portant désignation des responsables des programmes budgétaires relevant du Premier ministre,

Décide :

Article 1^{er}

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables du budget opérationnel de programme et des unités opérationnelles du programme budgétaire 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale », placé en application de l'arrêté du 11 juin 2018 susvisé sous la responsabilité du secrétaire général du Gouvernement, sont désignés conformément au tableau figurant en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 juin 2018.



M. GUILLAUME

ANNEXE

Budgets opérationnels de programme (BOP) et unités opérationnelles (UO) du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale »

BUDGETS OPÉRATIONNELS DE PROGRAMME (BOP) UNITÉS OPÉRATIONNELLES (UO)		
Code alphanumérique	Intitulé du BOP Description de l'UO	Responsable du BOP Responsable de l'UO
BOP 0158-CAPC	Indemnisations	Directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre
UO 0158-CAPC-CHT2	Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) Hors titre 2	Directeur de la CIVS
UO 0158-CAPC-CIND	Indemnisations	Sous-directeur de la programmation et des affaires financières (direction des services administratifs et financiers du Premier ministre, DSAF)
UO 0158-CAPC-CMAD	Mises à disposition	Sous-directeur des ressources humaines (DSAF)
UO 0158-CAPC-CT2H	Titre 2 hors paye sans ordonnancement préalable (HPSOP)	Sous-directeur des ressources humaines (DSAF)
UO 0158-CAPC-CT2P	Titre 2 paye sans ordonnancement préalable (PSOP)	Sous-directeur des ressources humaines (DSAF)
UO 0158-CAPC-EDEP	Dépenses à l'étranger	Directeur de la CIVS